



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 16698

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le dépistage de la maladie d'Alzheimer. En effet, l'ensemble des études montre que seuls 50 % des patients atteints de la maladie d'Alzheimer sont diagnostiqués dans notre pays et que 30 % de ceux-ci sont traités. Or, plus tôt le diagnostic est établi, plus le traitement peut être engagé et retarder l'évolution de la maladie. Il lui demande donc si des mesures sont envisagées afin de mieux sensibiliser nos concitoyens sur cette maladie et d'améliorer son diagnostic.

Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer a été déclarée priorité présidentielle. C'est la raison pour laquelle une mission avait été confiée au Pr Ménard pour définir les grandes orientations permettant d'améliorer la prise en charge de cette maladie. Le plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » issu des propositions de la commission présidée par le Pr Ménard a été présenté par le Président de la République le vendredi 1er février 2008. Le Plan a pour premier objectif de mieux connaître la maladie. Une fondation de coopération scientifique est créée pour donner un nouvel élan à la recherche sur la maladie d'Alzheimer. Adossée à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), cette fondation a pour mission d'attirer les meilleurs chercheurs français et étrangers et de soutenir les meilleures équipes. Entre 2008 et 2012, ce sont 200 millions d'euros pour la maladie d'Alzheimer qui seront consacrés pour la recherche avec un objectif prioritaire : découvrir ou valider un diagnostic et un traitement en France. La prévention de la maladie d'Alzheimer semble possible dès aujourd'hui. Cette prévention repose sur l'amélioration de la prévention globale, dans tout ce qui est connu et dans la prévention des maladies cérébro-vasculaires : baisse de la tension artérielle, maintien d'un taux de cholestérol bas, suppression de la consommation de tabac et de l'abus d'alcool, pratique de l'exercice physique et intellectuel. C'est à l'âge moyen de la vie que cette prévention est efficace quelques décades plus tard. Une recherche rigoureuse sur d'autres interventions de prévention médicamenteuse ou non médicamenteuse est souhaitable et discutée par les experts dans le monde entier qui permettrait peut-être de repousser d'une dizaine d'années la date de survenue de la maladie. Il appartiendra à la fondation de coopération scientifique de déterminer le type d'étude à entreprendre et de valider les études réalisées actuellement sur les effets bénéfiques avancés par certaines d'entre elles pour certains produits notamment le DHA. Concernant les financements, 300 millions d'euros de dépenses nouvelles seront mobilisés dès 2008. Au total, un milliard six cents millions d'euros seront dépensés en sus des coûts actuels pour la lutte contre la maladie d'Alzheimer. La mise en oeuvre et le suivi de ce plan sont coordonnés par Mme Florence Lustman, inspectrice générale des finances à qui le Président de la République a confié cette mission.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16698

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1128

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7446